

La France redessinée ?

Espaces et territoires de loisirs dans la seconde moitié des années 1960

MICHAËL ATTALI

PRÉCIS Les années 1960 peuvent être considérées en France comme la décennie ayant donné une impulsion décisive dans le domaine des équipements de loisirs. Une volumineuse étude sur les comportements de loisirs vise à établir à la fois un état des lieux de la demande sociale et développe des préconisations novatrices en raison des représentations qui les caractérisent. Cette enquête introduit d'abord le principe de variabilité associé aux loisirs. Les auteurs de ce rapport définissent par ailleurs les fonctions sociales des loisirs qui doivent permettre d'assurer la cohésion sociale. Enfin, ils précisent leurs influences structurantes sur les espaces territoriaux. Les loisirs doivent en particulier permettre de compenser un mode de vie urbain et valoriser le rapport à la nature. Ces options participent d'une recomposition des formes culturelles liées aux loisirs. Ils s'inscrivent plus largement dans un phénomène de recomposition participant à étendre les villes pour intégrer de nouveaux espaces.

MOTS CLÉS loisirs, urbain, nature, sports

Au début des années 1960, le rattrapage du retard accumulé en France, au regard de la situation des autres pays européens, dans le domaine de l'équipement sportif constitue une priorité. Malgré quelques velléités depuis les années 1920, la France demeure un pays sous-équipé dans ce domaine qui nécessite une réaction d'envergure. Charles Gignoux (1967) constate ainsi qu'en 1958, cinquante-deux départements ne possèdent aucune piscine couverte, treize n'ont pas de salle de sport et onze n'ont pas de stade¹. Cette situation s'explique par la faiblesse de l'action publique depuis la fin du dix-neuvième siècle à l'exception de quelques initiatives locales². Lorsqu'ils existent, les équipements sont en zone urbaine, souvent en centre-ville et réservés la plupart du temps aux élites sociales³. L'objectif ne se situe pas dans leur accessibilité mais davantage

1. Amar, *Né pour courir* ; Arnaud, *Le sport et la ville*.

2. Augustin, *Sport, géographie et aménagement* ; Callède, *Les politiques sportives en France*, 27–32.

3. Hopkins, *Planning the Greenspaces* ; Augustin, *Les jeunes dans la ville*.

dans une logique de l'entre soi limitant leur fréquentation. Le Front Populaire tente toutefois de créer une impulsion en faveur des équipements. L'effort à engager comme les difficultés financières de cette période rendent difficile son opérationnalisation. Seuls des stades sont édifiés mais ils correspondent davantage à des espaces organisés sur des terrains vierges qu'à des lieux de pratiques organisées (tribunes, distances normalisées, etc.). Bien que le régime de Vichy décrète les équipements sportifs d'utilité nationale par l'intermédiaire de la loi du 26 mai 1941, et considère qu'il soit nécessaire de doter l'ensemble des communes (urbaines et rurales) d'équipements de qualité, la situation évolue peu au regard des contraintes de cette période. Conscientes de l'importance de développer une vision globale de la construction des équipements dédiés à la pratique du sport, les autorités successives ont toutefois pendant près d'un demi-siècle des difficultés à se départir d'une représentation très aristocratique de son exercice. Le sport est d'abord appréhendé comme une activité normalisée, urbaine et masculine qui détermine les espaces qui lui sont dédiés.

Plusieurs raisons permettent de comprendre l'attention nouvelle portée, au cours des années 1960, à un domaine longtemps délaissé. La première relève d'une dimension socioculturelle, ayant conduit à faire de la pratique des loisirs sportifs une réalité sociale de grande envergure, qui nécessite un accroissement de la densité des espaces d'évolution. Elle n'est pas dénuée d'intérêts politiques en considérant que le sport est un atout majeur de resocialisation d'une jeunesse en déshérence⁴. La seconde relève d'une réalité démographique liée aux conséquences du baby-boom d'après-guerre ayant conduit à un accroissement considérable de la population âgée de six à quinze ans en 1960. Enfin, la troisième est la conséquence de la priorité donnée à l'enseignement de l'éducation physique scolaire qui nécessite des équipements équitablement répartis sur l'ensemble du territoire. Le *IVe Plan* de modernisation et d'équipement va, au moins en partie, se situer dans ces perspectives⁵. Une première loi programmatique, pour l'équipement sportif et socio-éducatif (1961–65), permet de construire de nombreuses installations sans pour autant atteindre les objectifs annoncés. Devant l'ampleur de la tâche, des engagements budgétaires sur vingt ans sont prévus et associés à une volonté de standardisation afin de diminuer les coûts⁶. La seconde loi de ce type, qui porte sur la période 1966–70 et s'articule avec le *Ve Plan*, prévoit ainsi d'édifier 2 850 stades et 1 480 gymnases. Elle souligne l'effort entrepris, au même titre qu'une programmation très orientée vers une pratique traditionnelle tournée vers la compétition dont témoigne la contractualisation avec les fédérations

4. Premier Ministre, *Essai de doctrine du sport* ; Jobs, *Riding the New Wave*.

5. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, *IVe Plan*, 180–81.

6. Martin, *La politique de l'éducation physique*, 82.

sportives⁷. Dans le même temps, l'implantation de villes nouvelles, qui vont étendre les zones urbaines tout en renouvelant les modes d'agrégation, conduit à prêter une attention accrue aux modes de vie. A cette fin, la publication de la circulaire du 20 janvier 1964 projette la création de bases de plein air et de loisirs. Elles sont dotées d'un plan d'eau avec des aménagements et des infrastructures dédiés à la pratique sportive qui enrichissent l'offre, sans toutefois investir la diversité des formes de loisirs physiques qui ne peuvent se limiter au seul sport. Celui-ci correspond en effet avant tout à une recherche de performance optimisée qui nécessite des lieux normalisés, des entraînements réguliers et une pratique rationnelle. Si les activités de loisirs peuvent recouper cette forme d'exercice, elles l'enrichissent par l'intermédiaire d'activités pouvant s'inscrire dans des registres hédonistes, sanitaires ou de sociabilité sans que le dépassement de soi ou des autres constitue l'objectif essentiel. Leur pratique n'est pas liée à l'appartenance à une structure associative (clubs etc.) mais peut se dérouler de manière autonome. Cette modalité de pratique, qui se densifie durant les années 1960, élargit ainsi l'éventail des possibilités, mais rencontre des difficultés quant à son exercice qui n'a pas été intégré dans les schémas de planification de construction des équipements.

Bien que les structures institutionnelles spécialisées (Haut-Commissariat, secrétariat d'Etat ou ministère de la Jeunesse et des Sports) soient en charge de l'équipement sportif, le ministère de l'Équipement se saisit de cette question à partir du milieu des années 1960 en raison de l'importance que prend cette question dans la société française. Très vite, s'impose la nécessité de mettre en place à côté de l'administration traditionnelle, des organismes de gestion et de créer des organes publics spécialisés dans le domaine de l'aménagement du territoire. Cette option conduit à un renouvellement des méthodes de travail en valorisant les missions d'études en rupture avec les méthodes du ministère de la Construction en vigueur entre 1958 et 1966 amenant à concevoir des projets fondés essentiellement sur la décision politique. Edgar Pisani, devenu le premier ministre de l'Équipement entre le 8 janvier 1966 et le 28 avril 1967, conceptualise lui-même cette nécessité⁸. A un urbanisme réglementaire et procédurier fondé sur le contrôle à travers le levier des permis de construire succède une « politique d'urbanisation active » qualifiée d'« urbanisme opérationnel » et chargée d'accompagner et de promouvoir la croissance sur un mode non plus incitatif mais volontariste⁹. Cette option prend d'autant plus d'importance dans le domaine des équipements de loisirs sportifs qu'elle s'appuie sur un processus de déconcentration

7. Guttman, *From Ritual to Record* ; Chazeaud, *Le sport dans la commune*, 154.

8. Pisani, « Administration de gestion », 315–31.

9. Guichard, *Aménager la France*.

de l'Administration centrale amplifié durant la seconde moitié des années 1960¹⁰. Cette démarche tend à diagnostiquer les besoins par l'intermédiaire d'enquêtes, afin de proposer des orientations qui recueillent l'assentiment des usagers potentiels. Ces équipements doivent être investis car les pratiques liées revêtent des enjeux sociaux majeurs.

C'est dans ce cadre que sont créées les Organisations d'étude et d'aménagement d'aires métropolitaines (OREAM) sous l'impulsion de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Elles correspondent à de nouvelles structures instaurées par le gouvernement en 1966 pour coordonner l'aménagement du territoire dans les grandes villes françaises. Leur mission est d'établir des schémas de développement de l'espace métropolitain. Il est important de noter que l'une des premières études menées porte sur les équipements de loisirs soulignant bien la priorité qu'ils constituent.

Une étude prévisionnelle sur les comportements de loisir est ainsi réalisée par les OREAM de Lorraine, de Lyon-Saint-Etienne et du Nord qui donne lieu à la publication d'un rapport en quatre tomes, représentant plus de sept cents pages, entre décembre 1967 et juin 1969. Au sein de ces aires métropolitaines, huit villes sont retenues à cause des problèmes d'aménagement qu'elles présentent : Lille et Valenciennes pour le Nord ; Nancy, Metz, Toul et Saint-Avold pour la Lorraine ; et Lyon et Saint-Etienne. Cette étude est inédite dans la mesure où elle émane d'un organisme public sur un sujet encore peu investi par les autorités institutionnelles françaises. Elle l'est d'autant plus, qu'elle est pilotée par un nouveau ministère cherchant à affirmer sa légitimité dans un domaine qui ne lui est pas spécifique.

Elle revêt également une importance remarquable car elle se situe dans une période de transition dans le domaine des loisirs et de l'aménagement urbain. La plupart des opérations menées jusque-là correspondaient en effet à des actions sectorielles, fondées sur les catégories d'âge voire sur des catégories sociales comme sur des segments de pratiques débouchant sur un exercice compétitif (terrains de football, courts de tennis, etc.). Le plus souvent, et davantage que pour les politiques municipales, il s'agissait de mener des actions nationales et globales et de développer des équipements fonctionnels et peu évolutifs. Ce rapport s'inscrit par ailleurs dans l'époque des missions d'études, qui se multiplient entre 1965 et 1970, et des rapports rédigés par des sociologues à la demande de l'Administration¹¹. Au regard de cette situation, plusieurs objectifs structurent son contenu : identifier les besoins en termes d'aménagement pour

10. Le Noé, « Innover et mobiliser autour de la déconcentration ».

11. Vadelorge, « Des villes sans histoire », 23 ; Touraine, Lojkine, et Melandres, *La création des villes nouvelles*.

constituer une aide pour les responsables des aires métropolitaines ; définir les exigences quantitatives et qualitatives en matière d'aménagement ; définir des indicateurs pour le suivi des évolutions. L'analyse de son contenu revêt donc un intérêt important que cet article organisera autour de trois axes. Il permet de mesurer à la fois la place que prend le loisir dans les politiques publiques d'aménagement, les représentations ainsi que les fonctions qui lui sont associées tout autant que les perspectives envisagées. Ce cadre d'analyse mettra donc en évidence les enjeux sociopolitiques de l'enquête. En effet, dans une société caractérisée par l'expansion économique qui marque les Trente Glorieuses, l'investissement par l'Etat de la sphère des loisirs est significatif de la transition sociale dans laquelle se situe la France, notamment quant à la place du temps de travail dans la vie de l'individu et son rééquilibrage avec d'autres temps sociaux qui doivent concourir à une progression de la rentabilité.

La problématique centrale de cette vaste enquête est de fournir au planificateur les informations nécessaires à l'orientation d'une politique d'aménagement, tenant compte des besoins et des aspirations liés à l'emploi des temps libres, et tout particulièrement, de ceux associés à l'utilisation des congés de fin de semaine. Le loisir est, dans ce moment très singulier, difficilement saisissable, multiforme et particulièrement instable, rendant difficile la mise en œuvre de politiques publiques. Cette enquête introduit donc le principe de variabilité associé aux loisirs en fonction des moments de son expression comme de son contenu dans les espaces et dans le temps. Les pratiques qui lui sont rattachées ne sont plus appréhendées de manière définitive mais, davantage, insérées dans un contexte qui les soumet à des évolutions dans la durée, comme en fonction de celles et ceux qui s'y exercent. Ce principe relève de plusieurs modalités qu'il s'agira d'explorer. Dans le cadre de ce rapport, les OREAM souhaitent se saisir de cette variabilité et se doter d'outils permettant d'anticiper les besoins pour engager des programmes d'aménagement. Cette variabilité est d'autant plus forte que justement le sport se diversifie par l'intermédiaire de sa pratique de loisirs. Alors que jusque-là, la recherche de performance ou la compétition constituait l'horizon de la majeure partie des pratiques, désormais l'épanouissement personnel, la détente familiale ou l'exploration de nouveaux territoires (montagne etc.) enrichissent les possibilités pour de plus en plus de Français. Dans le premier cas, la pratique est donc dominée par des normes sportives alors que dans le cas des loisirs sportifs, la dimension individuelle est plus fortement marquée, sans toutefois que les aspects normatifs disparaissent¹².

12. Loret, *Génération glisse*. D'autres types de normes que celles sportives sont présentes. Cet article en développe certaines dimensions.

Tout en s'appuyant sur des données objectives (temps de transports, élargissement des publics concernés, atouts territoriaux, etc.), l'objectif est de proposer des indicateurs permettant de remodeler les conditions de vie, autour d'équipements de loisirs appréhendés comme des structures nodales dans l'organisation des temps sociaux et donc de la vie individuelle et collective. La dimension prévisionnelle est centrale, car elle doit déterminer des réalisations à court et moyen termes permettant de concerner un public relativement large et essentiellement urbain, mais intégré dans des espaces plus étendus. Il s'agit en effet de « contribuer à la définition du cadre de la vie de loisir des métropolitains au cours des prochaines décades »¹³. En définitive, notre article visera à identifier les nouvelles conceptions de l'équipement de loisir, tout autant que les conséquences dans le redécoupage des périmètres citadins pour intégrer de nouveaux espaces contribuant à l'identité urbaine. Par l'intermédiaire d'une analyse qualitative, qui relève de l'histoire et de la sociologie culturelle, nous nous attacherons à clarifier les représentations liées aux loisirs chez les rédacteurs de ce rapport et celles projetées sur les pratiquants potentiels. Elles seront notamment interrogées au regard des conséquences qu'elles provoquent sur les espaces et particulièrement dans les rapports entre les territoires urbains et ruraux. Cette distinction entre ces deux notions est importante. Le territoire se distingue en effet de l'espace. S'il y a bien de l'espace dans le territoire, celui-ci n'est pas considéré comme un support neutre. De multiples composantes (politique, sociale, économique, institutionnelle, etc.) donnent une spécificité et une identité à sa configuration et à son fonctionnement¹⁴.

Cette étude, contribuant à caractériser les fonctions des loisirs par l'intermédiaire des équipements, repose sur une analyse des quatre tomes du rapport ainsi que sur les enquêtes sociologiques menées en vue de sa rédaction. Publié sous la direction scientifique de Benjamin Matalon, il présente comme le résultat d'un travail rigoureux qui doit faire référence. Ce chercheur spécialiste de psychologie sociale va l'orienter en donnant une place importante à la notion de représentations qui selon lui détermine toute forme d'engagement¹⁵. La formation qu'il a suivie auprès de Jean Piaget explique, au moins pour partie, la valorisation de la dimension ludique du loisir très présente dans le rapport. Plus encore, la mise en valeur de l'individualisation des comportements, véritables fils directeurs des documents publiés, dont dépend le principe de variabilité, est le résultat des options méthodologiques de ce rédacteur qui se situe dans une

13. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 7.

14. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*.

15. Participant aux réflexions menées au sein du commissariat pendant douze ans dans un climat d'effervescence intellectuelle, selon lui très vivante, il rejoindra l'université en 1972. Matalon, « Entretien ».

logique de préconisations scientifiquement étayées. L'intégration des aspirations tout autant que des besoins exprimés ou prescrits est le résultat d'une enquête par questionnaires menée conjointement par le Centre de recherches économiques et sociales de la Loire, le Groupement de sociologie urbaine de Lyon et le Centre d'informations et d'études d'économie humaine en Lorraine. Ce rapport n'en reste pas moins commandité par le ministère de l'Équipement, lui donnant une forme hybride qui se situe entre l'étude sociologique et l'engagement institutionnel.

Modalités de représentations urbaines

Si le loisir est une réalité sociale ancienne, il a longtemps été réservé à une élite sociale et perçu par les responsables politiques comme le signe d'une forme de paresse peu acceptable¹⁶. Ce mode d'appréhension a été un marqueur des politiques de loisirs dont il a été longtemps difficile de se défaire. Le rapport commandé par le ministère de l'Équipement s'attache ainsi, dès les premières pages et sur les deux années de sa publication, à faire la preuve de l'importance du phénomène de loisirs et à tenter d'en mesurer les incidences en termes de transformations des mœurs, des conditions de vie et d'aménagement du territoire. Le propos relève d'abord d'un processus de légitimation, dans une période où le loisir apparaît comme un phénomène de civilisation impliquant de nouvelles infrastructures dont les coûts nécessitent encore un effort de conviction à destination des décideurs¹⁷. Ce point est la pierre angulaire de l'argumentation et conduit à proposer des préconisations se voulant à la fois ambitieuses et reposant sur la certitude de considérer le loisir comme un élément central de la vie collective.

L'identification des facteurs permettant de prévoir les évolutions constitue la première priorité. La structure démographique de la population en expansion est mobilisée pour expliquer l'augmentation considérable des besoins sportifs. L'accroissement du niveau de vie est lui aussi souligné, en vue de dégager une tendance de fond, qu'il n'est plus possible de laisser se développer sans une intervention publique. Le progrès technique produit une modification en profondeur de l'organisation du travail moderne induisant un développement du secteur tertiaire, susceptible d'influencer la nature des pratiques, comme d'ailleurs la mobilité professionnelle, qui nécessite de multiplier les structures afin de les rendre facilement accessibles. C'est bien dans une logique de compensation,

16. Corbin, *L'avènement des loisirs*. Cet aspect a tout particulièrement été mis en évidence lors de la mise en œuvre des premières politiques de loisirs avec l'élection du gouvernement de Front Populaire en 1936. Bouneau et Callède, *Léo Lagrange*.

17. Dumazedier, *Vers une civilisation du loisir ?*

plus que dans une logique d'épanouissement personnel, qu'est appréhendé le loisir et donc la mise à disposition d'équipements d'abord fonctionnels bien plus qu'émancipateurs. Sa fonction politique est par conséquent manifeste, et ne laisse aucun doute sur les raisons de cet intérêt. Loin de considérer le loisir comme un symptôme de l'autonomisation de l'action individuelle et collective, les auteurs l'envisagent d'abord comme un levier de régulation sociale face à des conditions d'existence qui ont changé. Cette situation implique notamment des conséquences sanitaires. Il s'agit désormais non seulement de lutter contre l'apparition de maladies, mais aussi d'atteindre un état de bien-être physique, moral et social dont dépend l'intégration sociale de chacun et l'efficacité dans le travail. Si le besoin de liberté semble l'une des raisons du désir de loisirs, les aménageurs envisagent de l'organiser pour mieux le contrôler. Il ne s'agit pas en effet d'offrir une autonomie complète aux individus, mais bien d'organiser les espaces afin d'orienter les pratiques pour en tirer des bénéfices. Les représentations de la ville qui jalonnent les quatre tomes du rapport constituent un indicateur intéressant de cette posture.

Elle est appréhendée comme un territoire anxiogène dont les auteurs décrivent les stigmates. Pour les catégories défavorisées, « la ville apparaît beaucoup plus sous l'aspect de contrainte : bruit, travail, fatigue des déplacements [. . .] Il est remarquable que 2/3 des enquêtés restent hostiles à la ville, ce qui est un phénomène inquiétant pour l'avenir »¹⁸. Cette prise de position souligne la dimension militante des rédacteurs en faveur d'un mode de vie urbain. La ville est caractérisée avant tout par un manque d'attrait qu'il est nécessaire de réactiver par une attention marquée aux conditions d'existence. Cette situation illustre une perception dominante de la réalité urbaine en termes de manques, voire d'anémie¹⁹. Le bruit, le manque de place et d'air pur, l'éloignement, la solitude et la pression des règles sont régulièrement convoqués pour décrire l'environnement urbain de citoyens soumis à une série de contraintes qui apparaissent à la fin des années 1960 comme autant d'obstacles à l'insertion sociale et à la rentabilité économique. La vie en ville est associée prioritairement au travail alors que d'autres lieux sont liés aux modes d'agrégation amicale et familiale dominés par le principe de plaisir essentiellement pendant le week-end. Le bien-être est par conséquent mobilisé comme une nécessité afin de conduire les individus à s'épanouir, non pas pour leur plaisir personnel mais pour améliorer leur contribution aux efforts collectifs. Il est donc indispensable de voir les désirs personnels s'exprimer par l'intermédiaire de loisirs qu'il est nécessaire de mieux cerner pour envisager de les orienter. Il apparaît utile de créer des espaces dédiés

18. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les facteurs psychosociologiques*, 6.

19. Fredenucci, « L'urbanisme d'État », 17.

considérés comme autant de lieux d'expression d'une *catharsis* liée à l'urbanité des modes de vie. Les loisirs sont examinés comme de véritables soupapes de décompression à des conditions d'existence de plus en plus difficiles²⁰. Ils en sont des échappatoires, non pas pour s'en détourner et les contester, mais davantage pour se ressourcer. Dans cette optique, les loisirs permettent aux individus de s'échapper quelques heures pour mieux revenir dans l'espace citadin. En effet, loin de vouloir éloigner les habitants des villes, il s'agit davantage d'accroître l'agrégation dans les centres urbains, en améliorant les conditions d'existence par l'intermédiaire de temps sociaux compensatoires, pour lesquels il faut développer des équipements adaptés. A maintes reprises, les rédacteurs soulignent la manifestation d'insatisfactions liées à la vie au travail, à la vie urbaine, aux conditions d'habitat, nécessitant des moments de détente sociale pour évacuer la frustration engrangée dans des activités considérées comme excessivement contraignantes. Eu égard à cette réalité, il apparaît donc que l'offre ne peut être proposée de manière homogène. Les rapports à l'espace étant différents et la projection des représentations distincte, en fonction des catégories sociales comme des régions, il est nécessaire d'intégrer ces données dans les schémas d'aménagement, pour proposer des équipements à la fois communs à tous et propres à chacun, débouchant sur un investissement différencié.

Le loisir est par conséquent conçu comme un levier d'adaptation. Si les équipements se sont densifiés durant les années 1960, ils l'ont été avant tout dans l'enceinte urbaine, sous l'effet d'exigences sportives en prise avec les contraintes fédérales. Ils se sont constitués sur la base d'une normalisation des lieux de pratiques (pistes d'athlétisme, gymnases, etc.) essentiellement urbains, qui ne correspondent pas aux fonctions assignées aux loisirs par un nouveau ministère qui s'en saisit. La critique est forte et spécifique un propos récurrent dans un domaine à la pointe de la modernité²¹. Il est nécessaire d'envisager des alternatives :

Si des facteurs culturels ou économiques locaux contribuent certainement à différencier les comportements des citadins des diverses régions, ils ne sont pas les seuls déterminants de la mobilité, ni du choix des activités. Le besoin de quitter la ville semble, partout, également répandu, mais la plus grande part des différences observées semble explicable par l'inégalité qui existe entre régions en matière de sites et d'équipements offerts (nombre, diversité, accessibilité) et, dans une part plus faible, par de plus ou moins bonnes conditions climatiques²².

20. Claude, « De "l'ensemble" à la ville », 31.

21. Ibid., 27–45 ; Guttman, *From Ritual to Record*.

22. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*, 80.

La sortie de la ville est donc envisagée comme un besoin inaltérable et incontestable, la nécessité de découvrir un ailleurs salubre, corrélée à une évasion de zones urbaines dominées par la contrainte.

Toutefois les paradoxes ne sont pas absents. En effet, la prédilection pour les espaces naturels, convoqués régulièrement, apparaît contradictoire avec la volonté de promouvoir des parcs de loisirs aménagés, dédiés à la multiactivité et favorisant un accroissement de la densité dénoncée dans les zones urbaines. Localisés à proximité de zones naturelles (un plan d'eau, par exemple), ces parcs, souvent clos, doivent agréger de nouveaux publics en permettant à chacun d'investir l'espace tout en étant contraint par une organisation qui détermine les types de pratique (zones de baignade, de cheminement, etc.). S'éloignant du besoin de découverte souvent mis en avant, cette enquête témoigne d'une nécessité d'organisation des loisirs autour de référents communs antithétique avec toute forme de désagrégation sociale impliquée par les présupposés présentés dans le rapport.

Cette conception du loisir a une conséquence majeure dans les politiques publiques développées dans les années qui suivront. Il est indispensable de prévoir les équipements dédiés aux loisirs dès la conception des schémas directeurs d'aménagement territorial. La construction de nouveaux quartiers périphériques ou la réhabilitation de zones urbaines doivent ainsi les intégrer. Les objectifs précisés dans le premier volume du rapport ne laissent aucun doute sur la fonction de cette étude. Appréhendé comme un domaine instable et incertain, le loisir doit désormais faire l'objet d'un plan d'action rationnel qui demeure en 1967 encore insuffisamment cerné :

[De nombreux obstacles existent à la mise en place de programmes d'aménagement et] tiennent à la difficulté de former des prévisions d'évolution des besoins en un domaine encore insuffisamment exploré, étroitement relié à l'ensemble des mutations du mode de vie dans la société moderne, domaine surtout où les besoins de développement et d'épanouissement personnel auront la possibilité de s'exprimer de plus en plus librement à mesure que le progrès technique, l'élévation du niveau de vie et d'instruction, l'accroissement des possibilités de communication et de transport multiplieront les moyens de cette liberté²³.

Alors que trente ans plus tôt, les loisirs étaient encore suspectés de détourner les masses du labeur et de la vie familiale, leur légitimité est désormais forte et l'objet de l'action publique doit porter sur une accélération de leur diffusion. Ce rapport mène bien une réflexion d'ensemble sur les modes de vie, dans lesquels

23. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 4.

le loisir doit contribuer à faire évoluer la répartition des temps sociaux. Les responsables sont interpellés en rappelant que désormais, il ne s'agit plus de discuter l'intérêt du loisir, mais de créer les conditions de son accompagnement et de son développement : « L'aménageur responsable de l'organisation des métropoles, ensembles urbains devant offrir dans tous les domaines à un million d'habitants et plus, des facilités de même ordre qu'à Paris, doit édifier le monde quotidien d'une société qui, sans cesser d'être productrice, deviendra de plus en plus société de services de consommation et de loisirs »²⁴.

L'étude est bien envisagée comme une aide à la décision à court terme, mais se situe aussi dans une logique prospective pour les futurs aménagements. Les rédacteurs insistent à plusieurs reprises sur l'aspect prédictif des résultats devenu indispensable pour l'engagement des politiques publiques. La mise en valeur, tout au long du rapport, de la scientificité de la démarche, permet d'en souligner l'indiscutable rigueur, qui correspond à une vérité qui ne peut se discuter, tout en visant à soutenir les orientations politiques. La recherche prend ainsi en compte les besoins (par exemple l'attrait pour l'eau pour une population conduisant à promouvoir toutes les formes d'activités aquatiques), les ressources capables de les satisfaire (plans d'eau, sites inondables, etc.) et le cadre de contraintes (distances, accessibilité, financement, etc.). Le parti pris sur les populations ciblées est évident, et s'impose dans les schémas d'aménagement :

Du point de vue de l'aménagement des métropoles, ce sont les besoins et les aspirations de loisir des citoyens au cours du temps libre quotidien et surtout hebdomadaire qui présentent le plus d'importance. Il apparaît d'ores et déjà que l'équilibre de vie des populations dépendra de plus en plus des conditions que le cadre urbain et périurbain leur offrira pour satisfaire, au cours de la semaine et pendant le week-end, leurs besoins de détente, de délassement et de divertissement, voire de développement²⁵.

Au-delà de la gestion des équipements spécifiques, cette étude témoigne donc d'une modification profonde de l'habiter, de la ville elle-même mais aussi et surtout des fonctions des espaces naturels, qui désormais existent essentiellement en fonction des besoins urbains. Le périurbain n'a de sens, et de légitimité, qu'au regard des besoins qui y sont investis par des populations urbaines à la recherche de compensations plurielles. Ils caractérisent l'investissement des espaces et nécessitent de restructurer des territoires :

24. Ibid., 3.

25. Ibid., 15.

La sortie hors de la ville peut être considérée de diverses manières : il peut s'agir de la manifestation d'un besoin de mobilité pure, favorisé par la possession d'une voiture où dominant le plaisir de la conduite, les satisfactions d'aller vers un « ailleurs » sans qu'il y ait esprit de fuite ou d'évasion vis-à-vis de l'animation urbaine, ou de l'ambiance résidentielle ; la sortie peut être aussi considérée comme résultant d'un besoin de détente et d'aération, associé ou non à la recherche d'un contact réel avec l'ambiance naturelle, et s'accompagnant ou non de signes manifestes d'inadaptation à la vie urbaine ; elle peut aussi être également associée à la recherche d'activités physiques que la ville ne peut offrir (sports d'eau, de montagne, camping sauvage, excursions par exemple) ou bien qu'elle offre effectivement mais que l'on préfère pratiquer dans un cadre naturel (natation, équitation, tennis, etc.) ; la sortie, enfin, peut résulter principalement d'obligations particulières : rendre visite à des parents ou nécessité de faire prendre l'air aux enfants par exemple²⁶.

La résurgence de la représentation purificatrice de l'homme urbain civilisé par la nature est par conséquent fortement mobilisée pour justifier les choix politiques envisagés. Présent dès le dix-neuvième siècle en France, en raison de la densification de nouveaux centres urbains issus de la révolution industrielle, ce principe vise à régénérer l'individu citadin ayant des conditions d'existence contraires aux exigences de la nature humaine, dont il faut retrouver le sens et les origines. Alors qu'il s'agissait au début du vingtième siècle d'amener les individus, surtout la jeunesse, loin des villes pour les plonger dans un bain d'air, de soleil ou d'eau, dans les années 1960, les projets visent à importer la nature près des villes²⁷. Il est ainsi possible de mesurer les évolutions des rapports à la nature amenant à redéfinir les périmètres urbains, périurbains et ruraux conduisant potentiellement à redessiner la France.

Espaces naturels et fonctions sociales

Si au début des années 1960 des enquêtes ont pu être menées, celle diligentée par le ministère de l'Équipement constitue une innovation tant par son ampleur que par sa caractérisation institutionnelle²⁸. Au même titre que l'habitat ou le transport, elle annonce en effet dès les premières lignes que le loisir constitue une dimension territoriale structurante : « Le loisir [. . .] fait aujourd'hui partie intégrante des problèmes d'aménagement du territoire et des villes. Sa rapide expansion, au cours des 15 dernières années, a révélé son importance dans l'existence des hommes, notamment des urbains, et ses implications tant sur le mode

26. Ibid., 47.

27. Posture ayant conduit à développer certaines conceptions comme le naturisme ; voir Villaret, *Histoire du naturisme en France*.

28. Dumazedier et Rippert, *Le loisir et la ville*.

que sur le cadre de leur vie »²⁹. Modernes dans leur volonté d'appréhender ce phénomène, les hypothèses témoignent d'une appréhension classique des loisirs autour de trois dimensions. D'abord, il doit jouer un rôle d'équilibre par rapport à la vie économique et sociale. L'investissement dans les loisirs est également déterminé par le niveau de satisfaction des conditions de vie urbaine. Celui-ci étant considéré comme souvent modéré, il conduit à favoriser la mobilité qui n'est pas forcément en accord avec la compensation qui doit caractériser les loisirs. Enfin, le loisir amène à investir de nouveaux espaces qui doivent être accessibles³⁰.

La vie urbaine prend du sens à partir du moment où elle se structure en lien avec les besoins fondamentaux et lorsqu'elle offre des lieux de leur expression : « On apprécie d'autant plus la ville qu'on ne la perçoit pas réduite à ses aspects les plus exclusivement urbains »³¹. Les loisirs constituent une occasion d'étendre l'espace citadin, sans en accroître les conséquences négatives, mais en offrant une nouvelle harmonie fondée sur les ressources naturelles. La nature n'est plus conçue comme une sphère séparée de la ville mais bien articulée avec elle. Il ne s'agit pas de revenir à une nature sauvage, mais de la domestiquer, pour la faire correspondre aux besoins urbains provoquant une hybridation de la nature avec la culture³². Tous les loisirs ne sont donc pas équitablement valorisés ; seuls ceux permettant une ouverture de la ville sur son environnement proche sont promus avant tout au regard de leur potentialité sociale et des bénéfices que la ville pourra en retirer. En définitive, l'attention portée aux équipements de loisirs est une occasion d'étendre un espace urbain à la fois anxiogène mais porteur de potentialités générées par sa capacité à se renouveler. Alors que jusque-là le loisir était une occasion de s'éloigner de la ville, voire de s'en détourner, il doit désormais conduire à créer des synergies, en vue de rendre plus agréables les conditions de vie urbaine. Le loisir conduit ainsi à développer une structuration territoriale intégrée qui doit tisser des connexions entre les différents espaces dans lesquels l'individu est censé évoluer. Le défi est d'investir les espaces périurbains, en vue de leur assigner une fonction complémentaire aux espaces urbains, en créant les conditions de leur accessibilité : « La ville comme telle reste ignorée. On peut dire que la ville est utilisée de façon moins fonctionnelle qu'instrumentale. C'est dire que tout ce qui fait la ville, sa diversité propre—complémentarité des équipements, spectacle urbain, possibilités

29. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 3.

30. Ibid., 46–49.

31. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les facteurs psychosociologiques*, 13.

32. Bess, *Light-Green Society*.

multiples offertes au choix de chacun—la ville comme totalité, n'est appréciée que par un petit nombre de personnes »³³.

La nature bienfaitrice constitue bien le fondement du propos développé par les rédacteurs. Les deux sites de référence en matière de loisirs de plein air sont les forêts et les fleuves. Ces espaces orientent nécessairement les types de loisirs valorisés amenant à développer un schéma d'ensemble d'aménagements : équipements urbains de quartiers et centraux, aménagement de forêts, de plans d'eau, d'ensembles sportifs de détente, de zones de résidences secondaires. Si ces installations « répondent au besoin de compenser la sédentarité de la vie quotidienne en se donnant de l'exercice, elles s'en distinguent par le fait qu'y dominent principalement le goût de la détente, la recherche du calme, voire d'une certaine solitude dans un milieu où rien n'empêche le contact direct avec l'air, la lumière, la végétation, l'eau »³⁴.

L'enjeu des loisirs ne se situe pas dans une perspective culturelle à des fins d'appropriation de compétences mais relève davantage d'une question de civilisation. L'investissement à leur égard doit conduire à une transformation des modes de vie, des relations interindividuelles, à un retour sur soi et donc à une mutation sociale. Par l'intermédiaire de leur appropriation à la fois généralisée (pour tous) et différentielle (propre à chacun), l'individu déploiera des comportements lui permettant d'être plus apte à s'investir dans les activités industrielles ou économiques :

Dans le cadre de l'évolution de la civilisation technicienne et urbaine moderne, le loisir apparaît comme une valeur nouvelle qui s'exprime dans des besoins et des comportements de délassement et de récréation aussi bien que de création, de perfectionnement et d'effort [finalisé avant tout par une] [. . .] recherche gratuite d'un plaisir, d'une satisfaction, généralement compensatoires des contraintes de la vie quotidienne³⁵.

L'une des priorités mises en valeur est de maintenir un lien avec la nature. Toutefois celle-ci relève d'un investissement culturel qui transparait dans les enquêtes et permet de discuter le rapport de l'urbain à son environnement : « Une nature sauvage est généralement moins souhaitée qu'un coin de nature "apprivoisé", où l'on peut goûter le calme sans être totalement coupé du reste des hommes. C'est dire l'importance, pour l'aménagement, de la conception

33. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les facteurs psychosociologiques*, 21.

34. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les activités de plein air*, 6.

35. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 12.

même que l'on se fait de la nature, et des éléments qu'on y recherche »³⁶. Il s'agit de créer des îlots de verdure au sein et/ou proche de la ville faisant penser à la nature, sans en vivre les contraintes et sans être obligé de s'éloigner excessivement de la ville.

Parce qu'il est une soupape de l'urbain caractérisé par « l'ailleurs » correspondant aux espaces naturels, le loisir est intégré dans les préoccupations urbaines. Ses expressions doivent organiser les espaces sans lesquels la vie pourrait devenir insupportable et conduire à une implosion sociale redoutée. Ce positionnement repose sur la crainte d'une perte de repères collectifs dans la France des années 1960, marquée par des aspirations de transformations culturelles portées par les catégories sociales moyennes et juvéniles. Appréhendée sur un principe d'opposition avec les pratiques traditionnelles, la modernité s'apparente à une exégèse de l'individualisme et à une mise en péril des équilibres³⁷. L'urgence est présente et il faut se doter des moyens pour y faire face. Le loisir présente de nombreux avantages en ayant l'apparence de la nouveauté tout en permettant, à condition qu'il soit orienté, de transmettre certaines valeurs telles que l'entretien de soi ou le respect de l'espace, gages d'une citoyenneté en actes. Les lieux dans lesquels ces activités se pratiquent doivent contribuer à cette recherche d'harmonie sociale.

Les représentations sociales de la campagne, et plus généralement la nature, s'élaborent sur un modèle antithétique à celui de la ville : d'un côté le bruit, l'intensité, la densité, une forme d'oppression ; de l'autre, le calme, le repos, le temps et la liberté. Il n'existe toutefois pas d'opposition entre l'habitat en ville et la recherche de plein air, dans la mesure où le premier a besoin de la seconde pour se déployer. Les conditions urbaines sont d'autant plus soutenables qu'elles reposent sur des moments de relâchement organisés. Les enquêteurs retiennent alors de manière privilégiée la nécessité de nature dans les prospectives d'aménagement. Les demandes exprimées en matière de loisirs ne laissent planer aucun doute sur les nouvelles exigences en termes d'équipements :

Les choix les plus fréquemment manifestés traduisent, d'une manière générale, la recherche du calme dans un coin de nature où l'on peut se promener, pique-niquer, converser, se reposer. Viennent ensuite, une activité sportive, la natation qui serait plus pratiquée dans un parc que dans un lac mais, aussi, à un niveau comparable, la demande de jeux pour enfants, la visite d'un zoo, puis avec quelques points en moins, l'assistance à des fêtes nautiques, le spectacle, en forêt, d'animaux en liberté et la pratique de sports divers dans un parc³⁸.

36. Ibid., 39.

37. Rauch, « Les usages du temps libre ».

38. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*, 127.

Cette position témoigne de la nécessité d'élaboration d'espaces variés et évolutifs en vue de répondre à la diversité des modes d'investissement qui caractérisent la France de la fin des années 1960.

Jeux de mobilités spatiales et pratiques

La problématique compensatrice associée à la nature conduit les rapporteurs de cette étude à interroger les degrés de mobilité en France pour prévoir l'implantation de structures de loisirs à la fois adaptées et attractives. Alors même que les politiques en matière d'équipements de loisirs avaient été la plupart du temps développées au niveau national avec l'ébauche de systèmes urbains, l'Etat aménageur privilégié, dans la seconde moitié des années 1960, une territorialisation de l'offre de loisirs qui peut être assimilée dans certains territoires à une départementalisation³⁹. Le format de l'étude qui s'appuie sur des aires métropolitaines illustre cette orientation, mettant en adéquation les conditions locales (notamment environnementales) et les caractéristiques socioprofessionnelles des populations avec les orientations nationales, qui représentent un schéma général d'aménagement. Les résultats mis en valeur visent à valider cette hétérogénéité. Le désir de fréquenter un parc de loisirs varie selon les régions et est dû à la faiblesse des espaces verts à proximité de certaines d'entre elles⁴⁰. Sur les 11 équipements proposés pour un parc de loisirs, les personnes ayant déclaré vouloir les fréquenter ont choisi une moyenne de 7 équipements pour le Nord, 5 pour la Lorraine et 6,6 pour Lyon⁴¹. Sur 15 équipements possibles de plan d'eau, les habitants du Nord et de Lyon en ont choisi 6, les Lorrains 5⁴². Pour la forêt, sur les 11 équipements proposés, les choix sont de 5 pour le Nord et Lyon, de 4,4 pour la Lorraine et de 3,5 pour la Sarre⁴³.

39. Callède, « Réseaux d'équipements sportifs », 75–85 ; Combeau-Mari, « Les premiers équipements sportifs à La Réunion ».

40. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les facteurs psychosociologiques*, 192.

41. Ils se déclinent de la manière suivante : « des espaces où les enfants de tous âges puissent jouer ; des personnes compétentes qui garderaient et distrairaient les enfants ; des baraques foraines, des attractions, des jeux pour jeunes et adultes ; un théâtre de marionnettes ; une partie aménagée en zoo ; un endroit pour se baigner ; un bar restaurant ; un dancing ; des coins de nature où l'on peut se promener tranquillement ; des endroits couverts et confortables [. . .] ; des possibilités de faire du sport » (ibid., 230).

42. Ils se déclinent de la manière suivante : espaces de baignade ; location de barques ; chemins de promenade ; camping ; zone de pêche ; location de pédalos ; matériels de ski nautique ; installations en bordure d'eau ; possibilité de faire du bateau à voile et/ou du bateau à moteur ; location de maisonnettes ; restaurant ; cafés ; espaces de danse ; spectacles nautiques.

43. Ils se déclinent de la manière suivante : un parking ; des tables et bancs ; une fontaine ; un restaurant ; des espaces pour les animaux ; des lieux pour pratiquer l'équitation ; des circuits de promenade en voiture ; des espaces de jeux et de distractions pour tous ; un camping en lisière ; un campement dans une clairière ; des circuits de randonnées pédestres.

Deux éléments paraissent devoir être soulignés par les enquêteurs : une recherche de calme et de nature, rejetant ainsi les équipements de type distrayant, et la forte propension de personnes désireuses de trouver des possibilités pour faire du sport sur la base de registres hédonistes et contemplatifs. Ils prennent un sens particulier autour de l'année 1968 avec de nouvelles attentes à l'égard de pratiques non réductibles à une seule dimension. Alors que le sport est assimilé à une forme d'autoritarisme ouvertement rejetée par une jeunesse désireuse de se libérer du joug social, le loisir constitue désormais un nouvel eldorado libertaire, surtout s'il se pratique dans de grands espaces en harmonie avec une nature qui tend à devenir d'utilité publique⁴⁴. Dans ce cadre, il n'est plus acceptable de proposer les mêmes formes d'activités à tout le monde (par exemple courir sur une piste d'athlétisme). Les équipements doivent intégrer le besoin d'expression individuelle et d'investissement différencié (par exemple courir en pleine nature grâce à la création de chemins) susceptible de mobiliser plus d'individus et de servir les objectifs sociaux. Le principe de variabilité doit donc constituer la pierre angulaire des futurs projets, en permettant de répondre à la diversité des représentations investies dans leur exercice, tout en contribuant à pacifier les rapports sociaux.

Bien plus que de simples édifices, les équipements de loisir sont par conséquent appréhendés comme des éléments structurants des territoires. Devenant une réalité française, ils s'inscrivent dans une dynamique continentale portée par le Conseil de l'Europe deux ans avant le lancement de l'étude par le ministère de l'Équipement :

L'organisation des loisirs doit donc répondre à une double mission. Il faut d'abord mettre des installations à la portée de ceux qui savent déjà comment occuper ces loisirs. Il faut en outre le faire à une échelle et dans des conditions telles que les indifférents s'y intéressent progressivement. Il ne s'agit pas simplement d'aménager des espaces libres, d'aspect plaisant [. . .] L'effort d'équipement doit viser délibérément à encourager les gens, et surtout les jeunes, à occuper leurs loisirs sous une forme active, riche de significations et de valeur, qui contribue à affermir leur confiance en eux-mêmes et à développer harmonieusement leur personnalité⁴⁵.

Pour répondre à cette préconisation, l'évaluation des besoins dans le domaine des activités physiques se révèle indispensable. De nombreuses données sont proposées en vue d'appréhender les pratiques en vogue à cette période. Il s'agit de prendre la mesure des transformations sociales en cours en matière

44. Brohm, « Sport, culture et répression » ; Zancarini-Fournel, *Le moment 68*.

45. Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, *Équipements pour les loisirs des jeunes de 13 à 25 ans*, 12.

de loisirs nécessitant de nouvelles infrastructures. Les auteurs de l'étude insistent sur la mutation des goûts, avec l'affirmation très nette en faveur des sports et des exercices en milieu naturel (en particulier en montagne, en plein air, en rivière, en lac et en mer)⁴⁶. Celle-ci est liée au besoin de dépassement et de contact avec l'environnement. Les activités aquatiques et de navigation sont particulièrement investiguées et associées au bien-être, à la nature et plus généralement à un mode de vie dominé par le plaisir (c'est ainsi qu'elles sont liées par exemple au développement du pique-nique). Il s'agit de proposer une photographie de l'état des pratiques et de construire une politique prospectiviste. La problématique du loisir sportif domine de manière très nette par rapport à celle du sport de compétition. Alors que la seconde nécessite des équipements spécialisés de proximité souvent critiqués, la première conduit à une appréhension plus générale dominée par la polyvalence et dépendante d'espaces diversifiés⁴⁷. L'empreinte locale doit être plus marquée au détriment de l'implantation de structures normalisées à travers tout le territoire. Il s'agit de s'adapter aux caractéristiques régionales qui conduisent à valoriser des espaces montagneux ou littoraux. Alors que jusque-là la piscine pouvait être considérée comme le seul lieu légitime pour nager, cette activité doit pouvoir se faire dans d'autres lieux, en lien avec les opportunités offertes par l'environnement. Le couplage de pratiques plurielles et d'exigences accrues doit dorénavant être intégré dans les projets d'aménagement impliquant de nouvelles normes : « Cet effet cumulatif devrait en effet se traduire par un accroissement général des exigences avec l'accroissement des pratiques favorisé par la création d'équipements et l'aménagement de sites. L'une des conséquences pourrait être que la satisfaction ne croîtrait qu'à condition d'une amélioration sans cesse croissante des conditions de pratique »⁴⁸. Pouvant devenir rapidement caducs, les équipements doivent intégrer dans leur conception l'évolution des besoins. Il s'agit de promouvoir des équipements à la fois attractifs pour les pratiquants assidus et pour les néophytes. La prise en compte des seconds, pouvant devenir des experts, illustre le principe évolutif propres aux équipements de demain.

Cette orientation met en exergue la mobilité, qui s'accroît d'autant plus qu'une nouvelle génération incarnée par les baby-boomers en fait un élément d'identité⁴⁹. Ce principe directeur des nouvelles formes de loisirs dans la France

46. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 21.

47. Falcoz et Chifflet, « La construction publique des équipements sportifs », 17.

48. Ministère de l'Équipement, *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*, 199.

49. Les baby-boomers jouent un rôle essentiel dans le développement de nouvelles formes culturelles liées à la modernité. Bonvalet et Ogg, *Les baby-boomers*.

de la fin des années 1960 induit la prise en compte des flux de populations : « On a avancé l'hypothèse générale que la mobilité d'une région est, sans doute, fonction des conditions climatiques plus ou moins favorables à la sortie fréquente, mais dépend, aussi, de l'attrait, de l'accessibilité, de l'abondance, de la diversité de l'offre en sites et en équipements. La réunion de ces conditions tend à réduire les obstacles au déplacement »⁵⁰. La pratique des sports ne s'apprécie donc plus en nombre de licenciés. Celle de la pêche ou de la chasse ne se mesure plus en nombre de permis. De nouveaux outils sont désormais nécessaires pour appréhender cette réalité à la fois mouvante et diversifiée, dont le législateur tente de prendre la mesure pour des raisons économiques mais surtout en raison des opportunités sociales qu'elle recèle. Si le rapport souligne à plusieurs reprises que les capacités d'accueil des équipements de loisirs sont dépassées, il ne faut plus seulement accroître les infrastructures, mais les penser, davantage, comme de nouveaux espaces de vie adaptés aux besoins tout autant que propices à un réinvestissement en raison des qualités morales et des fonctions socialisantes associées.

Cette situation conduit à de nouvelles formes de migrations à organiser. Les effets de la situation résidentielle constituent, dans l'enquête proposée, l'élément clé permettant d'expliquer les modes d'engagement dans les pratiques. Les sujets habitant à proximité des centres-villes sont les plus propices au déplacement (deux jours ou plus en fonction de la durée des congés de fin de semaine), alors que ceux localisés à la périphérie des villes ont plus tendance à se déplacer sur une journée. Ces constats concourent à promouvoir une dilatation de l'espace intégrée désormais dans les politiques d'aménagements :

Le logement, le quartier, la ville demeurent le cadre des loisirs de fin de semaine, mais s'y ajoutent les espaces naturels de la périphérie de la ville, voire de la région. Par la promenade en voiture du dimanche après-midi, le départ en week-end, le séjour en résidence secondaire ou chez des parents, l'espace de loisir s'élargit, la gamme des activités se complète des possibilités offertes par les sites naturels : promenade et pique-nique, sports et jeux sportifs de terre ferme, d'eau, de montagne, etc.⁵¹.

Lié à l'amélioration des réseaux et des moyens de transport comme à l'étalement urbain, le maillage territorial doit donc intégrer le milieu rural au milieu urbain, avec pour conséquence l'expansion des métropoles. Si les populations paraissent souhaiter quitter la ville durant les fins de semaine ou les vacances, la

50. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*, 76.

51. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale*, 14.

nature doit se rapprocher des centres urbains en vue d'établir une véritable continuité permettant son accessibilité. Ni trop loin pour ne pas annihiler les velléités d'évasion, ni trop près pour ne pas être assimilés à la ville, les centres de loisirs doivent désormais occuper un espace périphérique devenu une interface entre le labeur et le plaisir. Quatre-vingt-deux pour cent des personnes interrogées déclarent ainsi souhaiter la construction d'un parc de loisirs dans leur région mais dans un rayon de trente kilomètres. Les parcs de loisirs représentent désormais l'équipement de référence, permettant sur un même lieu de s'occuper et de vivre une multiplicité d'expériences dans un environnement clos, sécurisé mais d'apparence ouvert et se prêtant à l'aventure.

L'accessibilité doit faire l'objet d'une grande attention, et amène à concevoir les équipements de loisirs insérés dans un environnement plus large, intégrant par exemple les réseaux autoroutiers et les aménagements nécessaires pour accueillir un large public, comme des zones de stationnement ou de restauration : « Il semble ressortir qu'il existe une relation de la pratique avec l'offre, les activités les plus répandues et les plus intensément pratiquées, correspondent aux sites les plus universellement accessibles »⁵². La réflexion est ambitieuse en faisant des loisirs un levier de transformation plus générale qui intègre d'autres paramètres. En effet, les espaces dédiés à leur activité doivent conduire à la construction d'infrastructures lourdes (chemins de fer, routes, etc.) pour les rendre accessibles. Le territoire doit ainsi être recomposé au prisme des nouveaux besoins et des enjeux liés. En rapprochant les lieux de pratique, dominés par la nature, des villes, il s'agit de rétrécir les distances et de comprimer les espaces conduisant à redessiner la France. Il s'agit de proposer une offre plus abondante en matière de sites de loisirs afin de déclencher un plus grand nombre de pratiques d'activités et parmi elles, ce que les rédacteurs nomment les activités rares (escalade, ski, etc.). Il est remarquable de constater que l'attention portée aux aspects culturels des pratiques, notamment au niveau de l'appropriation technique, ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Si le lien au niveau socio-économique des pratiquants est évoqué, celui-ci ne constitue pas une clé d'explication. Les équipements de loisirs ne sont pas envisagés comme un vecteur d'émancipation sociale mais se situent davantage dans une logique de reproduction. Seuls les aspects liés au positionnement spatial, tels que l'isolement pour la montagne ou le calme pour la forêt, paraissent déterminer les investissements des pratiquants potentiels. Cette perception insiste sur l'importance donnée au dépaysement pris dans son sens littéral, renvoyant au besoin de changer d'univers. Toutefois, celui-ci relaie la stratification sociale présente dans les villes et n'envisage aucune forme de brassage.

52. Ministère de l'Équipement, *Étude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*, 73.

Conclusion

Cette enquête sur les équipements de loisir illustre le souci de modernisation reposant sur une approche quasi expérimentale héritée de l'émergence des villes nouvelles au début des années 1960. Il s'inscrit dans les utopies qui accompagnent leur développement, en tentant de réinventer la réalité quotidienne à partir de la mobilisation autour de nouvelles pratiques sociales, dont les loisirs constituent souvent la pierre angulaire⁵³. Cette période marque ainsi le passage d'une programmation d'équipements directement productifs à une programmation d'équipements collectifs et sociaux⁵⁴. Les équipements de loisirs peuvent être considérés comme des lieux transactionnels de la planification territoriale opérée à partir de la seconde moitié des années 1960⁵⁵.

La phase opérationnelle de ces équipements sera rendue difficile avec les prémises de la crise économique dès le début des années 1970⁵⁶. La mise en place de certaines initiatives soulignera également les difficultés pour coordonner des actions relevant de plusieurs domaines ministériels⁵⁷. Il n'en demeure pas moins que ce rapport permettra d'orienter les politiques publiques comme d'ailleurs des programmes privés qui se mettront en place dans les années suivantes. En s'attachant à lier les besoins exprimés et les objectifs sociaux associés à la pratique, il augure du déploiement des espaces de loisirs dans les espaces naturels urbains et périurbains durant les années 1980. Les conceptions développées remettent en cause la standardisation des équipements sportifs à l'œuvre depuis la fin du dix-neuvième siècle, en promouvant une nouvelle démarche pour concevoir des espaces de pratiques qui ne peuvent être pilotés uniquement par l'intermédiaire des normes sportives (règlement etc.).

Cette étude témoigne d'une recomposition des formes culturelles liées aux loisirs lorsqu'ils sont appréhendés par l'intermédiaire des équipements. Ils deviennent multipolaires, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus être limités au seul sport à des fins compétitives. Le sport de masse devient ainsi le sport de la masse, et intègre des modalités de pratique élargies, nécessitant une nouvelle conception de l'équipement, rendant très vite caduques les perspectives initiées par les lois-programmes engagées au début des années 1960. La dynamique produite correspond à la conquête de nouveaux espaces de pratiques en raison de la segmentation du modèle sportif, fortement lié aux enjeux attachés aux équipements⁵⁸. Elle conduira à promouvoir de nouvelles cultures sportives

53. Vadelorge, « Des villes sans histoire ».

54. Bezes, « Aux origines des politiques de réforme administrative ».

55. Trotta Brambilla et Dugua, « Les " lieux transactionnels " de la planification territoriale ».

56. Fredenucci, « L'urbanisme d'Etat », 13.

57. Blain et Borruey, « Le centre éducatif et culturel " Les Heures Claires " d'Istres ».

58. Pociello, *Les cultures sportives*, 194.

(escalade, surf, etc.), productrices d'identité territoriale, portant un processus d'innovation inédit à l'échelle du vingtième siècle⁵⁹. Il s'inscrit plus largement dans un phénomène de recomposition d'extension des villes pour intégrer de nouveaux espaces, qui leur sont *a priori* extérieurs, assurant leur équilibre. Reposant sur une représentation de la nature purificatrice, il s'agit de la domestiquer, tout en laissant penser qu'elle demeure sauvage, pour la mettre au service de besoins sociaux. Les bases de loisirs constitueront ainsi un espace de compensation géographiquement situé hors de la ville tout en étant en connexion directe avec celle-ci.

Ce rapport fait également apparaître la difficulté de tout projet prévisionnel. S'il s'avère utile et indispensable, celui-ci ne peut fixer sur une longue période les infrastructures au risque de se trouver en profond décalage avec la réalité sociale. Les travaux menés dans le domaine des loisirs indiquent l'absence de signification univoque à l'engagement dans des activités de loisir. Dans des proportions variables, selon les contextes et les activités, selon les générations et les cycles de vie, il est possible de retrouver dans la participation au loisir des significations extrêmement diversifiées, rendant difficile toute approche prévisionnelle en matière d'infrastructures, surtout dans une période de transition aussi particulière que celle de la fin des années 1960 en France⁶⁰. A ce titre, ne peut-on pas considérer que la prospective dans ce domaine s'avère extrêmement risquée et doit composer avec l'instabilité d'un domaine social complexe ?

MICHAËL ATTALI est professeur à l'Université de Rennes 2. Il dirige le master DISC (Développement, Intégration, Sport et Culture) et est directeur du laboratoire de recherche VIPS² (Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports-EA4636). Il est aussi président de la Société française d'histoire du sport. Ses recherches portent sur les représentations et les configurations sociales et culturelles associées au sport ainsi que sur les innovations liées aux activités physiques (perso.univ-rennes2.fr/michael.attali).

Références

- Amar, Marianne. 1987. *Né pour courir : Sports, pouvoirs et rébellions (1944–1958)*. Grenoble.
- Arnaud, Pierre. 1992. *Le sport et la ville : Les politiques municipales d'équipements sportifs, XIXe–XXe siècle*. Lyon.
- Attali, Michaël, et Jean Saint-Martin. 2015. « Innovation in Alpine Sports and Leisure Activities : Issues, Processes, and Dynamics ». *Leisure and Society* 38, n°3 : 305–14.
- Augustin, Jean-Pierre. 1991. *Les jeunes dans la ville : Institutions de socialisation et différenciations spatiales dans la communauté urbaine de Bordeaux*. Bordeaux.
- . 1995. *Sport, géographie et aménagement*. Paris.

59. Ibid., 189–92 ; Attali et Saint-Martin, « Innovation in Alpine Sports and Leisure Activities ».

60. Pronovost, « Transformations de l'univers du loisir et de ses significations ».

- Bess, Michael. 2003. *The Light-Green Society : Ecology and Technological Modernity in France, 1960–2000*. Chicago.
- Bezes, Philippe. 2002. « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Vème République : La construction du “ souci de soi de l’Etat ” ». *Revue française d’administration publique*, n°102 : 307–25.
- Blain, Catherine, et René Borruey. 2007. « Le centre éducatif et culturel “ Les Heures Claires ” d’Istres : Un éclat d’utopie dans la région marseillaise ». *Histoire urbaine* 20, n°3 : 101–24.
- Bonvalet, Catherine, et Jim Ogg. 2009. *Les baby-boomers : Une génération mobile*. La Tour d’Aigues.
- Bouneau, Christelle, et Jean-Paul Callède. 2012. *Léo Lagrange : Une perspective de renouvellement dans la construction des jeunes générations ?* Bordeaux.
- Brohm, Jean-Marie. 1966. « Sociologie politique du Sport ». *Partisans*, n°43 : 5–10.
- Callède, Jean-Paul. 2000. *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*. Paris.
- . 2007. « Réseaux d’équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine ». *Histoire, économie et société* 26, n°2 : 75–85.
- Chazeaud, Pierre. 1989. *Le sport dans la commune, le département et la région*. Paris.
- Claude, Vincent. 2006. « De “ l’ensemble ” à la ville : Flottements des années 1960 et puissance de “ l’extra-territorialité ” ». *Histoire urbaine* 3, n°17 : 27–45.
- Combeau-Mari, Evelyne. 2003. Les premiers équipements sportifs à La Réunion : Une politique de l’Etat (1956–1971) ». *STAPS* 61, n°2 : 25–37.
- Commissariat général du Plan d’équipement et de la productivité. 1962. *IVe Plan*. Paris.
- Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l’Europe. 1965. *Equipements pour les loisirs des jeunes de 13 à 25 ans*. Strasbourg.
- Corbin, Alain. 1995. *L’avènement des loisirs (1850–1960)*. Paris.
- Di Méo, Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris.
- Dumazedier, Joffre. 1962. *Vers une civilisation du loisir ?* Paris.
- Dumazedier, Joffre, et Aline Rippert. 1966. *Le loisir et la ville*. Paris.
- Falcoz, Marc, et Pierre Chifflet. 1998. « La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial ». *Annales de la recherche urbaine*, n°79 : 14–21.
- Fredenucci, Jean-Charles. 2003. « L’urbanisme d’Etat : Nouvelles pratiques, nouveaux acteurs ». *Ethnologie française* 33, n°1 : 13–20.
- Guichard, Olivier. 1965. *Aménager la France*. Paris.
- Guttman, Allen. 1978. *From Ritual to Record : The Nature of Modern Sports*. New York.
- Hopkins, Richard S. 2015. *Planning the Greenspaces of Nineteenth-Century Paris*. Baton Rouge, LA.
- Jobs, Richard Ivan. 2007. *Riding the New Wave : Youth and the Rejuvenation of France after the Second World War*. Stanford, CA.
- Le Noé, Olivier. 2013. « Innover et mobiliser autour de la déconcentration ». Dans *Maurice Herzog : Un septennat pour une politique Jeunesse et Sports*, 151–64. Paris.
- Loret, Alain. 1995. *Génération glisse : Dans l’eau, l’air, la neige . . . La révolution du sport des « années fun »*. Paris.
- Martin, Jean-Luc. 1999. *La politique de l’éducation physique sous la Ve République*. Paris.
- Matalon, Bernard. 2004. « Entretien ». www.psychologie-sociale.eu/?p=234 (consulté le 2 juin 2015).
- Ministère de l’Equipement. 1967. *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Introduction générale ; Programme d’étude*. Paris.
- . 1968. *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les activités de plein air hors de la ville pendant le week-end*. Paris.

- . 1968. *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Les facteurs psychosociologiques des comportements de week-end*. Paris.
- . 1969. *Etude prévisionnelle sur les comportements de loisir : Rapport de synthèse*. Paris.
- Pisani, Edgar. 1956. « Administration de gestion, administration de mission ». *Revue française de science politique*, n°6/2 : 315–31.
- Pociello, Christian. 1995. *Les cultures sportives*. Paris.
- Premier Ministre, Haut Comité de Sports. 1965. *Essai de doctrine du sport*. Paris.
- Pronovost, Gilles. 2008. « Transformations de l'univers du loisir et de ses significations : Un essai sociohistorique ». *Loisir et société/Society and Leisure* 31, n°1 : 31–48.
- Rauch, André. 2002. « Les usages du temps libre ». Dans *La culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui*, dir. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, 352–408. Paris.
- Touraine, Alain, Jean Lojkine, et Marina Melandres. 1968. *La création des villes nouvelles*. Paris.
- Trotta Brambilla, Gabriella, et Benoît Dugua. 2012. « Les “ lieux transactionnels ” de la planification territoriale : Exemple de la plateforme Lyon-Saint Exupéry ». *Géocarrefour* 87, n°2 : 115–28.
- Vadelorge, Loïc. 2003. « Des villes sans histoire ». *Ethnologie française* 33, n°1 : 21–30.
- Villaret, Sylvain. 2000. *Histoire du naturisme en France depuis le siècle des Lumières*. Paris.
- Zancarini-Fournel, Michelle. 2008. *Le moment 68 : Une histoire contestée*. Paris.